
Procès-verbal de la séance du Bureau du 13 décembre 2010

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 4)	
Appel nominal	(p. 4)	
Adoption du procès-verbal du Bureau du 11 octobre 2010	(p. 4)	
N° B-2010-1963	<i>Corbas - Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Marcel Mérieux, à l'angle du chemin du Petit Bois - Abrogation des décisions du Bureau n° B-2005-3761 du 28 novembre 2005 et n° B-2006-4709 du 23 octobre 2006 -</i>	(p. 4)
N° B-2010-1964	<i>Corbas - Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'avenue Molière -</i>	(p. 4)
N° B-2010-1965	<i>Lyon 9° - Déclassement, de 2 parties du domaine public communautaire, située rue Marius Donjon -</i>	(p. 4)
N° B-2010-1966	<i>Décines Charpieu - Politique de préservation et de gestion de la biodiversité dans la Communauté urbaine : application du Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) : aide pour l'expérimentation de l'implantation de culture dérobée pollinique - Convention d'application financière -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1967	<i>Ecully - Institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation électrique au profit d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France) sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré sous le numéro AA60 -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1968	<i>Lyon 7° - Oullins - Oullins - Prolongement de la ligne B du métro - Continuité du réseau d'assainissement par une traversée dans un ouvrage hydraulique appartenant à la Compagnie nationale du Rhône - Approbation d'une convention -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1969	<i>Lyon 2° - Réalisation d'un équipement public groupe scolaire n° 1 Casimir Perrier - Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Equipement petite enfance - Approbation de la convention d'assistance Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1970	<i>Lyon 8° - Vénissieux - Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 2 : asphalte - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 4)
N° B-2010-1971	<i>Lyon 8° - Vénissieux - Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 3 : bordures - Autorisation de signer un marché de bordures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 4)
N° B-2010-1972	<i>Vénissieux - Saint Priest - Boulevard urbain "est" - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 040551C -</i>	(p. 4)
N° B-2010-1973	<i>Lyon 2° - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement, d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence à Lyon 2° - Autorisation de signer des marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)

N° B-2010-1974	<i>Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1975	<i>Mions - Corbas - Construction d'une déchèterie située sur le boulevard des Nations à Mions - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de construction à la suite d'une procédure adaptée - Lot n° 1 : terrassement-voirie et lot n° 2 : soutènement-dallage -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1976	<i>Bron - Mission d'animation du plan de sauvegarde de Bron Terrailon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché, la convention financière avec la ville et de solliciter les participations financières -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1977	<i>Rillieux la Pape - Grand Projet de Ville (GPV) - Etudes de stratégie et de cadrage urbain - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1978	<i>Automatisme et programmation sur les installations du service usines - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société A 2i -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1979	<i>Marchés de prestations de traiteurs - Lancement d'une procédure adaptée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 9)
N° B-2010-1980	<i>Bron - Acquisition des lots n° 886 et 326 dépendant du bâtiment C de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant à M. Ahmed Hamlaoui -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1981	<i>Bron - Acquisition du lot n° 857 dépendant du bâtiment des garages Sud-Ouest, groupe D de la copropriété La Caravelle, situé 356, route de Genas et appartenant aux conjoints Noharet -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1982	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 492, route de la Nation et appartenant aux époux Manhaudier -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1983	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située route de la Nation lieu-dit Valensay et appartenant à Mme Jeanne Descomte -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1984	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 645, route de la Nation et appartenant aux conjoints Lalanne -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1985	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 519, route de la Nation et appartenant à Mlle Marchand Marie-Anne -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1986	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 640, route de la Nation et appartenant aux époux Poizat -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1987	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 679, route de la Nation et appartenant aux époux Berkes -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1988	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 436, route de la Nation et appartenant à M. Marc Fournaux et Mme Jocelyne Molière -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1989	<i>Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 436 et 438, route de la Nation et appartenant à M. Jean Touvier, M. Marc Fournaux et Mme Jocelyne Molière -</i>	(p. 5)
N° B-2010-1990	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition de 4 parcelles de terrain situées rue de la Paix et appartenant à la commune -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1991	<i>Corbas - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin des Bruyères et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'Ensemble immobilier Les Epis d'Or - Modification de la décision n° B-2010-1834 du 11 octobre 2010 -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1992	<i>Craponne - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Pont Chabrol, angle rue Joseph Moulin et appartenant aux conjoints Martelly-Petit -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1993	<i>Lyon 2° - ZAC Confluence - Acquisition, à la SPLA Lyon Confluence, de l'emprise formant le prolongement du cours Bayard -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1994	<i>Lyon 7° - Acquisition d'une parcelle de terrain située 56, rue Victor Lagrange et 3 et 65, rue des Bons Enfants appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Univers Campus - Décision modificative à la décision n° B-2008-0400 du Bureau du 3 novembre 2008 -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1995	<i>Lyon 7° - Acquisition d'un tènement situé rue de Surville et appartenant à ERDF et GGF -</i>	(p. 6)

N° B-2010-1996	<i>Marcy l'Etoile - Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Sain Bel et appartenant aux Consorts Rubinstein -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1997	<i>Meyzieu - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées chemin de Pommier et appartenant à l'indivision Lelaquet -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1998	<i>Neuville sur Saône - Acquisition de la parcelle AD 408 appartenant à la société Sanofi, dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration et promesse unilatérale de vente d'un tènement d'environ 9,49 hectares sur le secteur "en Champagne" au profit de Sanofi Pasteur -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1999	<i>Pierre Bénite - Acquisition, à titre gratuit, de 3 volumes correspondant à des ouvrages réalisés sur des parcelles situées chemin de Barrage - Yvours Sud et appartenant à Réseau Ferré de France -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2000	<i>Saint Priest - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue du Dauphiné et appartenant à la SCI Charles Fournier et Fils -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2001	<i>Solaize - Acquisition d'un immeuble situé 178, rue de Chantabeau et appartenant aux consorts Cledassou -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2002	<i>Vaulx en Velin - Mise en demeure d'acquérir un tènement immobilier situé 182, avenue Gabriel Péri et appartenant aux consorts Lehmil - Renoncement à acquisition -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2003	<i>Villeurbanne - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Braille et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Callisto -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2004	<i>Lyon 2° - ZAC Confluence - Acquisition à la SPLA Lyon Confluence d'un volume de l'emprise (volume 2) formant le sursol de la partie "est" de la place des Archives -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2005	<i>Bron - Cession, à M. Ahmed Hamlaoui, des lots n° 197 et 188 dépendant du bâtiment A de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2006	<i>Caluire et Cuire - Revente, à HMF, de l'immeuble situé 7 et 7 bis, route de Strasbourg -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2007	<i>Villeurbanne - Cession, à l'OPH Villeurbanne Est Habitat, d'un immeuble situé 31, cours de la République - Acte rectificatif -</i>	(p. 6)
N° B-2010-2008	<i>Lyon 1er - Mise à disposition, à la ville de Lyon, de parcelles communautaires situées 1, rue de la Vieille - Convention d'occupation - Participation financière -</i>	(p. 8)
N° B-2010-2009	<i>Lyon 8° - Saint Priest - Lyon 7° - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et des demandes de permis de démolir -</i>	(p. 8)
N° B-2010-2010	<i>Garanties d'emprunts accordées à SCIC Habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 9)
N° B-2010-2011	<i>Garanties d'emprunts accordées à la Semcoda auprès du Crédit foncier de France -</i>	(p. 9)
N° B-2010-2012	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'OPH Porte des Alpes Habitat - Modifications des décisions du Bureau n° B-2010-1872 du 11 octobre 2010 et n° B-2010-1955 du 15 novembre 2010 -</i>	(p. 9)
N° B-2010-2013	<i>Entretien des dispositifs de centralisation des données pour le service usines - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Cégélec -</i>	(p. 7)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 13 décembre, à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le lundi 6 décembre 2010 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Dounia Besson pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Besson, vous avez la parole.

(Madame Dounia Besson est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G.

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Adoption du procès-verbal

du Bureau du 11 octobre 2010

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 11 octobre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° B-2010-1963 - Corbas - Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Marcel Mérieux, à l'angle du chemin du Petit Bois - Abrogation des décisions du Bureau n° B-2005-3761 du 28 novembre 2005 et n° B-2006-4709 du 23 octobre 2006 - Direction de la voirie -

N° B-2010-1964 - Corbas - Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'avenue Molière - Direction de la voirie -

N° B-2010-1965 - Lyon 9° - Déclassement, de 2 parties du domaine public communautaire, située rue Marius Donjon - Direction de la voirie -

N° B-2010-1970 - Lyon 8° - Vénissieux - Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 2 : asphalte - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2010-1971 - Lyon 8° - Vénissieux - Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 3 : bordures - Autorisation de signer un marché de bordures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2010-1972 - Vénissieux - Saint Priest - Boulevard urbain "est" - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 040551C - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2010-1963 à B-2010-1965, B-2010-1970 à B-2010-1972. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Le premier dossier, n° B-2010-1963, concerne la commune de Corbas. Dans le cadre de la ZAC du pôle agroalimentaire, la réalisation de la voie nouvelle 55 et le déclassement du chemin du Petit Bois ont entraîné la création de délaissés de voirie rue Marcel Mérieux. La SCI Le Ventoux, propriétaire de la parcelle contigüe, a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'acquérir ces délaissés de voirie. Préalablement à la cession de ces terrains appartenant toujours au domaine public de la voirie communautaire, il convient donc de procéder à leur déclassement pour une superficie totale de 725 mètres carrés. L'ensemble des services communautaires a donné un avis favorable. Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, elle est dispensée d'enquête publique. Je rappelle que le Bureau s'était déjà prononcé et comportait une erreur matérielle. C'est donc un nouveau compromis qui devrait être signé avec la SCI Le Ventoux qui a accepté d'acquérir ces biens au prix de 29 720 € libres de toute location. Voilà pour ce dossier.

Le dossier suivant, n° B-2010-1964, concerne toujours la commune de Corbas. Le syndicat libre du lotissement Les Romanettes a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de l'avenue Molière. Cette voie, d'une longueur de 410 mètres, assure une liaison entre la commune de Saint Symphorien d'Ozon et le chemin des Romanettes qui constitue une voie communautaire. L'ensemble des services communautaires consulté a donc émis un avis favorable pour ce classement sous réserve toutefois de la réalisation de travaux, à savoir la réfection de la chaussée pour 190 000 € et l'aménagement du réseau d'assainissement pour 41 000 € hors taxes. Ces travaux seront pris en charge intégralement par la Communauté urbaine car les comptages de véhicules réalisés ont fait apparaître un trafic supérieur à 300 véhicules par jour et, conformément à notre convention, c'est la Communauté urbaine qui prend en charge à 100 %. Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, cette opération est dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° B-2010-1965, à Lyon 9° - Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 39 de la ZAC de la Duchère, l'OPH Grand Lyon Habitat sollicitait la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession de deux parties du domaine public communautaire situées rue Marius Donjon à Lyon 9°. Préalablement à cette cession, il convient donc de déclasser au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat les deux parcelles successivement de 11 mètres carrés et 762 mètres carrés. L'ensemble des services communautaires a donné un avis favorable à ce déclassement. L'enquête technique réalisée a toutefois fait apparaître la présence d'un réseau ERDF. Le demandeur prendra donc à sa charge les contraintes liées à ce réseau en liaison avec le concessionnaire. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 2 janvier au 16 février. Cette enquête vaut enquête publique de déclassement en application des articles du code de la route. A

l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable .

Le dossier n° 2010-1970 à Lyon 8° - Vénissieux. Le présent dossier concerne un marché de travaux consistant à la réalisation de la pose de revêtement en asphalte coulé sur les trottoirs pour le réaménagement de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° et Vénissieux. Je rappelle que cette opération est inscrite à la PPI, que la commission d'appel d'offres a été lancée et, lors de sa séance du 19 novembre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Asten pour un montant de 265 638,54 € TTC. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ce marché.

Encore le dossier n° B-2010-1971 à Vénissieux, c'est toujours le réaménagement de la rue Henri Barbusse. Là, c'est le marché n° 3 concernant les bordures. Donc, la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 novembre, a classé ces offres et choisi l'entreprise Maïa Sonnier pour un montant de 383 012,30 € TTC. Le Bureau vous autorisera, monsieur le Président, à signer ce marché.

Là maintenant, pour le dernier dossier n° B-2010-1972, c'est un avenant n° 2 concernant le boulevard urbain "est" au marché de maîtrise d'œuvre. On rappelle qu'un premier avenant avait été signé concernant des prestations avec ERDF pour des fourreaux. Cette fois-ci, cela concerne des prestations supplémentaires dues à la présence de pollution. Ces prestations supplémentaires sont les suivantes, à savoir la mise au point d'un cahier des charges pour une étude géotechnique complémentaire. Suite à l'analyse des conclusions de cette étude, donc à la reprise des calculs de fonctionnement de l'ensemble du bassin et enfin de rechercher une solution conforme à la loi sur l'eau. Le montant de cet avenant n° 2 est de 45 150 € HT soit une augmentation de 6,6 % du marché original.

Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2010-1966 - Décines Charpieu - Politique de préservation et de gestion de la biodiversité dans la Communauté urbaine : application du Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) : aide pour l'expérimentation de l'implantation de culture dérobée pollinique - Convention d'application financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Assi rapporte le dossier n° B-2010-1966. Monsieur Assi, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ASSI, rapporteur : Merci bien, monsieur le Président. Il s'agit d'une décision concernant la commune de Décines Charpieu dans le cadre des PSADER et l'aide à l'implantation d'une culture dérobée pollinique. En fait, c'est pour permettre le développement de l'apiculture dans la région Rhône-Alpes. Une première expérimentation est prévue sur 6 hectares sur Décines Charpieu. Le coût de la mise en œuvre est estimée à 280 € l'hectare, soit 1 680 €. La Communauté urbaine interviendra à hauteur de 1 120 €. Le solde est à la charge de l'exploitant. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ASSI.

N° B-2010-1967 - Ecully - Institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation électrique au profit d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France) sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré sous le numéro AA60 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1980 - Bron - Acquisition des lots n° 886 et 326 dépendant du bâtiment C de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant à M. Ahmed Hamlaoui - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1981 - Bron - Acquisition du lot n° 857 dépendant du bâtiment des garages Sud-Ouest, groupe D de la copropriété La Caravelle, situé 356, route de Genas et appartenant aux conjoints Noharet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1982 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 492, route de la Nation et appartenant aux époux Manhaudier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1983 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située route de la Nation lieu-dit Valensay et appartenant à Mme Jeanne Descomte - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1984 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 645, route de la Nation et appartenant aux conjoints Lalanne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1985 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 519, route de la Nation et appartenant à Mlle Marchand Marie-Anne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1986 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 640, route de la Nation et appartenant aux époux Poizat - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1987 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 679, route de la Nation et appartenant aux époux Berkes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1988 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 436, route de la Nation et appartenant à M. Marc Fournaux et Mme Jocelyne Molière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1989 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située 436 et 438, route de la Nation

et appartenant à M. Jean Touvier, M. Marc Fournaux et Mme Jocelyne Molière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1990 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition de 4 parcelles de terrain situées rue de la Paix et appartenant à la commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1991 - Corbas - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin des Bruyères et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'Ensemble immobilier Les Epis d'Or - Modification de la décision n° B-2010-1834 du 11 octobre 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1992 - Craponne - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Pont Chabrol, angle rue Joseph Moulin et appartenant aux consorts Martelly-Petit - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1993 - Lyon 2° - ZAC Confluence - Acquisition, à la SPLA Lyon Confluence, de l'emprise formant le prolongement du cours Bayard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1994 - Lyon 7° - Acquisition d'une parcelle de terrain située 56, rue Victor Lagrange et 3 et 5, rue des Bons Enfants appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Univers Campus - Décision modificative à la décision n° B-2008-0400 du Bureau du 3 novembre 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1995 - Lyon 7° - Acquisition d'un tènement situé rue de Surville et appartenant à ERDF et GGF - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1996 - Marcy l'Etoile - Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Sain Bel et appartenant aux Consorts Rubinstein - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1997 - Meyzieu - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées chemin de Pommier et appartenant à l'indivision Lelaquet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1998 - Neuville sur Saône - Acquisition de la parcelle AD 408 appartenant à la société Sanofi, dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration et promesse unilatérale de vente d'un tènement d'environ 9,49 hectares sur le secteur "en Champagne" au profit de Sanofi Pasteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1999 - Pierre Bénite - Acquisition, à titre gratuit, de 3 volumes correspondant à des ouvrages réalisés sur des parcelles situées chemin de Barrage - Yvours Sud et appartenant à Réseau Ferré de France -

N° B-2010-2000 - Saint Priest - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue du Dauphiné et appartenant à la SCI Charles

Fournier et Fils - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2001 - Solaize - Acquisition d'un immeuble situé 178, rue de Chantabeau et appartenant aux consorts Cledassou - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2002 - Vaulx en Velin - Mise en demeure d'acquiescer un tènement immobilier situé 182, avenue Gabriel Péri et appartenant aux consorts Lehmil - Renoncement à acquisition - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2003 - Villeurbanne - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Louis Braille et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Callisto - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2004 - Lyon 2° - ZAC Confluence - Acquisition à la SPLA Lyon Confluence d'un volume de l'emprise (volume 2) formant le sursol de la partie "est" de la place des Archives - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2005 - Bron - Cession, à M. Ahmed Hamlaoui, des lots n° 197 et 188 dépendant du bâtiment A de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2006 - Caluire et Cuire - Revente, à HMF, de l'immeuble situé 7 et 7 bis, route de Strasbourg - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2007 - Villeurbanne - Cession, à l'OPH Villeurbanne Est Habitat, d'un immeuble situé 31, cours de la République - Acte rectificatif - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° B-2010-1967, B-2010-1980 à B-2010-1997, B-2010-1999 à B-2010-2007 et B-2010-1998. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Les dossiers d'acquisition, les dossiers n° B-2010-1990, B-2010-1992, B-2010-1997 et B-2010-2003 respectivement à Cailloux sur Fontaines, Craponne, Meyzieu et Villeurbanne. Il s'agit d'acquisitions de petites parcelles de terrain pour une surface globale de 2 703 mètres carrés nécessaires à des aménagements de voirie de proximité. Ces acquisitions se feront à titre gratuit.

A Rochetaillée, les dossiers B-2010-1982, B-2010-1983, B-2010-1984, B-2010-1985, B-2010-1986, B-2010-1987, B-2010-1988 et B-2010-1989 concernant l'acquisition de différentes parcelles pour une surface totale de 261 mètres carrés pour un montant de 2 220 € nécessaires à l'aménagement de la rue de la Nation à Rochetaillée.

Le dossier n° B-2010-2000 à Saint Priest dans le cadre de la ZAC Berliet est relatif à l'acquisition d'un terrain de 485 mètres carrés pour l'aménagement de la voie Minerve, et ce terrain sera acheté au prix de 12 060 €.

Le dossier n° B-2010-2001 à Solaize concerne l'acquisition d'un terrain bâti de 743 mètres carrés pour un montant de 187 000 €, et ce terrain servira à l'élargissement du chemin de Chantabeau et à une offre nouvelle de logements sociaux.

Le dossier n° B-2010-1999 concerne Pierre Bénite : Dans le cadre de la modernisation de la STEP Pierre Bénite, il s'agit de l'acquisition de 3 volumes à RFF. Donc, il s'agit d'un pont, d'une passerelle, de 2 réseaux enterrés sur la propriété RFF.

Le dossier n° B-2010-1996, à Marcy l'Etoile, pour la délégation de l'eau, pour réaliser des déversoirs d'orage, il s'agit de l'acquisition d'un terrain de 2 894 mètres carrés pour un montant de 30 000 €.

Les dossiers B-2010-1993 et B-2010-2004, à Lyon 2°, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Confluence : Il s'agit de l'acquisition à la SPLA Lyon Confluence. Ce sont des emprises formant le prolongement du cours Bayard et du sursol de la place des Archives pour un montant de 3 802 504,99 €.

Le dossier n° B-2010-1981 à Bron : Dans le cadre de l'ORU de Bron, il s'agit de l'acquisition d'un logement, d'une cave, d'un garage et les parties communes s'y rattachant pour un montant de 92 375 €.

Lyon 7°, le dossier n° B-2010-1995 : Il s'agit de l'acquisition à ERDF-GDF d'une parcelle de 36 747 mètres carrés pour un montant de 4 067 672 €.

Le dossier n° 2010-1998 est retiré de l'ordre du jour.

Ensuite, en cession, à Caluire et Cuire, le dossier n° 2010-2006 : Il s'agit de céder, suite à préemption pour le compte de HMF, un immeuble élevé sur 1 étage et non pas sur 5 étages comme indiqué sur le dossier. Cette acquisition permettra de réaliser une vingtaine de logements sociaux, et le montant de cette acquisition est de 260 000 €. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans le paragraphe commençant par "Il s'agit d'un immeuble à usage d'habitation, etc.", il convient de lire : "élevé de 1 étage sur rez-de-chaussée" au lieu de "élevé de 5 étages sur rez-de-chaussée".

Le dossier n° B-2010-2005 à Bron, il s'agit de céder un logement dans le cadre du relogement dans l'opération ORU de Bron. Donc un logement qui sera cédé pour un prix de 86 000 € à monsieur Hamlaoui.

Ensuite, divers projets :

A Villeurbanne, le dossier n° B-2010-2007 concerne un acte rectificatif pour une décision relative à la réalisation de logements sociaux. Cet acte rectificatif consiste à rajouter un lot qui a été oublié suite à une erreur du 3° bureau des hypothèques.

Le dossier n° B-2010-1994 à Lyon 7° : il s'agit d'une décision modificative à la décision B-2008-0400 du 3 novembre 2008. Il s'agit du changement du nom du propriétaire. En effet, cette acquisition a été faite auprès de Bouygues Immobilier et cette acquisition se fait auprès d'Univers Campus.

Ensuite à Vaulx en Velin, le dossier n° B-2010-2002 : Il s'agit du renoncement d'acquisition suite à une mise en demeure par les propriétaires de l'acquisition d'un tènement pour une voirie qui était un emplacement réservé 43. En effet, il n'y a pas de projet dans la programmation 2008-2014 sur ce terrain. Donc, l'ER 43 est abandonné.

Le dossier n° B-2010-1967 : il s'agit de réaliser une convention de servitude avec ERDF pour une ligne électrique.

Le dossier n° B-2010-1991, à Corbas : avec le syndicat des copropriétaires les Epis d'Or, il s'agit d'apporter une modification sur la décision n° B-2010-1834 du 11 octobre 2010. Il y avait une erreur d'inscription sur le lieu de la propriété. Il s'agit du chemin des Bruyères et non du chemin de Grange-Blanche.

J'en ai terminé avec ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Collomb, Bernard, Crimier (pouvoir à M. Barral), Bouju et Darne n'ayant pas pris part ni au débat, ni au vote des dossiers n° B-2010-1993 et B-2010-2004 (article L 213-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° B-2010-1968 - Lyon 7° - Oullins - Oullins - Prolongement de la ligne B du métro - Continuité du réseau d'assainissement par une traversée dans un ouvrage hydraulique appartenant à la Compagnie nationale du Rhône - Approbation d'une convention - Direction de l'eau -

N° B-2010-1978 - Automatisation et programmation sur les installations du service usines - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société A 2i - Direction de l'eau -

N° B-2010-2013 - Entretien des dispositifs de centralisation des données pour le service usines - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Cégelec - Direction de l'eau

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers numéros B-2010-1968, B-2010-1978 et B-2010-2013. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues. Trois dossiers, tout d'abord le B-2010-1968 qui concerne Oullins. C'est une autorisation de signer une convention avec la CNR pour le prolongement du réseau d'assainissement concernant la traversée d'un ouvrage pour la création de la ligne B du métro.

Le dossier n° B-2010-1978 concerne un marché négocié sans mise en concurrence avec la société A 2i pour l'automatisation et la programmation sur les installations des services usine, sans mise en concurrence car ils ont une technique qui leur est propre pour un minimum de 30 000 € et un maximum de 100 000 € par an.

Le dossier n° B-2010-2013 concerne aussi une autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Cégelec pour l'entretien des dispositifs de centralisation des données pour les services des usines. Même principe, ils ont un droit d'exclusivité dont ils ont donné une attestation. C'est un marché de 60 000 € minimum et 200 000 € maximum par an.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° B-2010-1969 - Lyon 2° - Réalisation d'un équipement public groupe scolaire n° 1 Casimir Perrier - Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Equipement petite enfance - Approbation de la convention d'assistance Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1973 - Lyon 2° - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement, d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence à Lyon 2° - Autorisation de signer des marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1974 - Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1975 - Mions - Corbas - Construction d'une déchèterie située sur le boulevard des Nations à Mions - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de construction à la suite d'une procédure adaptée - Lot n° 1 : terrassement-voirie et lot n° 2 : soutènement-dallage - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-2008 - Lyon 1er - Mise à disposition, à la ville de Lyon, de parcelles communautaires situées 1, rue de la Vieille - Convention d'occupation - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-2009 - Lyon 8° - Saint Priest - Lyon 7° - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et des demandes de permis de démolir - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Blein rapporte les dossiers numéros B-2010-1969, B-2010-1973 à B-2010-1975, B-2010-2008, B-2010-2009. Monsieur Blein, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLEIN, rapporteur : Monsieur le Président, pour le dossier n° B-2010-1969, il s'agit de signer une convention avec la SNCF pour que celle-ci sécurise ses installations pendant la construction du groupe scolaire Casimir Perrier à Lyon dans le 2° arrondissement.

C'est d'ailleurs l'objet du dossier suivant n° B-2010-1973 puisqu'il s'agit là de la construction du groupe scolaire -centre de loisirs sans hébergement, d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles dans le cadre de la ZAC Confluence. C'est un programme important qui s'inscrit dans le cadre du programme des équipements publics qui a été approuvé par le Conseil communautaire. Nous sommes là maintenant à l'étape de la procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'attribuer les 24 lots qui ont été identifiés pour la réalisation de cet ensemble à l'exception des lots n° 16, peinture, n° 8 mur végétalisé et n° 24 qui ont été déclarés sans suite. Je vous propose donc l'attribution de l'ensemble de ces lots qui va permettre le lancement de la

construction de cet ensemble groupe scolaire - centre de loisirs sans hébergement.

Le dossier n° B-2010-1974 concerne la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine. Il s'agit là aussi de donner l'autorisation de signer les marchés de fourniture à la suite d'une procédure de marché d'appel d'offres ouvert.

Le dossier n° B-2010-1975 va permettre de lancer la construction d'une déchèterie à Mions et, en l'occurrence, vise à vous autoriser à signer les marchés de travaux pour la construction de cet équipement, le terrassement de voirie, de soutènement et de dallage.

Le dossier n° B-2010-2008 concerne la mise à disposition, à la ville de Lyon, de parcelles communautaires situées rue de la Vieille. Il s'agit de vous autoriser à signer les conventions nécessaires.

Et enfin, le dossier n° B-2010-2009, vise à autoriser les demandes de déclaration préalable et les demandes de permis de démolir à Lyon dans le 8° arrondissement, 18 rue Bataille pour la création d'un mur et concernant les permis de démolir, à Lyon 8°, même adresse, à Saint Priest, 18, impasse de l'Hippodrome et 24, rue de l'Egalité et à Lyon 7°, 37, rue du Repos.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLEIN.

N° B-2010-1976 - Bron - Mission d'animation du plan de sauvegarde de Bron Terrailon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché, la convention financière avec la ville et de solliciter les participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1977 - Rillieux la Pape - Grand Projet de Ville (GPV) - Etudes de stratégie et de cadrage urbain - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier rapporte les dossiers n° B-2010-1976, B-2010-1977. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Le premier dossier n° B-2010-1976 concerne la commune de Bron et plus particulièrement l'ORU de Bron Terrailon. Ce dossier propose le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de signer par la suite un marché pour porter l'ensemble des actions d'accompagnement aux copropriétés de Bron dans le cadre de l'animation d'un plan de sauvegarde immobilière. Cette opération serait cofinancée par le Grand Lyon, l'Agence du renouvellement urbain, la Caisse des dépôts et consignations et la ville de Bron. Avis favorable, monsieur le Président.

Le dossier n° B-2010-1977 concerne la commune de Rillieux la Pape. Il nous est demandé de vous autoriser, monsieur le Président, à signer un marché à bons de commande avec l'entreprise Interland pour mener l'étude de stratégie et de cadrage urbain pour le GPV de la ville de Rillieux la Pape. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° B-2010-1979 - Marchés de prestations de traiteurs - Lancement d'une procédure adaptée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin rapporte le dossier n° B-2010-1979. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier concerne la procédure de renouvellement du marché traiteurs, celui-ci arrivant à échéance fin mars. Il y a 6 lots qui, bien entendu, ont des clauses d'insertion et des critères de développement durable.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° B-2010-2010 - Garanties d'emprunts accordées à SCIC Habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-2011 - Garanties d'emprunts accordées à la Semcoda auprès du Crédit foncier de France - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-2012 - Garanties d'emprunts accordées à l'OPH Porte des Alpes Habitat - Modifications des décisions du Bureau n° B-2010-1872 du 11 octobre 2010 et n° B-2010-1955 du 15 novembre 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers n° B-2010-2010 à B-2010-2012. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le Président, 3 dossiers. Le dossier n° B-2010-2010 concerne des garanties d'emprunts accordées à SCIC Habitat Rhône-Alpes, la Caisse des dépôts et consignations. Le dossier propose de garantir des opérations d'acquisition-amélioration et d'acquisitions foncières pour 7 logements. Le montant total à garantir est de 754 367 €.

Le dossier n° B-2010-2011 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SEMCODA. Le prêteur est le Crédit foncier de France. Il est proposé de garantir une opération d'acquisition en état futur d'achèvement de 18 logements. Le montant total à garantir est de 1 848 325 €.

Le troisième dossier qui est le n° B-2010-2012 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'OPH Porte des Alpes Habitat. C'est une décision modificative car, à la suite d'une erreur de l'OPH dans la transmission des caractéristiques du prêt, il est nécessaire, dans les décisions n° B-2010-1872 du 11 octobre 2010 et B-2010-1955 du 15 novembre 2010

de remplacer l'expression "révisabilité simple" par double "révisabilité limitée".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

La séance est levée à 11 heures 02.
